

Caractéristiques de sécurité – Drapeau VISA avec hologramme

Numéro de compte

Le numéro de compte doit être clair, net et uniforme. Tous les numéros de compte Visa commencent par le chiffre 4. Lorsqu'il y a falsification du numéro de compte, les chiffres initiaux ont été aplatis et le nouveau numéro embossé peut sembler flou, comme une « image fantôme ».

La totalité ou une partie du numéro de compte figurant au recto de la carte doit correspondre au numéro de compte imprimé sur le reçu de vente. Il se peut que certaines cartes Visa, qui ne sont pas embossées, affichent uniquement une partie du numéro de compte.

Numéro d'identification bancaire

Les quatre premiers chiffres du numéro de compte doivent figurer sous celui-ci. Ces quatre chiffres constituent le numéro d'identification bancaire (NIB). Si ces deux séries de chiffres ne concordent pas, la carte a été modifiée ou falsifiée.

Piste magnétique

La piste magnétique doit être lisse et droite, sans aucun signe de falsification.

Bande de signature

Assurez-vous que le mot « VISA », imprimé en bleu et or à un angle de 45°, se répète et est clairement visible sur la bande de signature.

Le numéro de compte de la carte, suivi d'un code de vérification de la carte 2 (CVV2) de trois chiffres, est imprimé en creux et à angle inversé sur la bande de signature. Certaines cartes ne comportent que les quatre derniers chiffres du numéro de compte, suivi du CVV2 à trois chiffres, sur la bande de signature.

Vérifiez si la carte comporte des signes d'altération, tels que des rayures, un ruban blanc ou du liquide correcteur blanc appliqué sur la bande ou une signature superposée sur une autre au moyen d'un stylo-feutre. Le mot « VOID » apparaît de façon répétitive si la bande de signature a été effacée ou compromise.



Hologramme de la colombe

L'hologramme de la colombe en trois dimensions doit refléter la lumière et sembler voler lorsqu'on bouge la carte. La plupart des cartes falsifiées comportent une image unidimensionnelle imprimée sur un autocollant en aluminium.

Marque Visa

La marque Visa doit figurer dans le coin inférieur droit. Elle est entourée d'une bordure en microtexte.

Caractère de sécurité

Les cartes Visa peuvent comporter un « V » stylisé, caractéristique de sécurité embossée à la droite de la date d'expiration.

Toutes les cartes présentant cette conception seront révolues d'ici au 30 juin 2011.

Caractéristiques de sécurité – Hologramme miniature au verso de la carte

Bande de signature

La bande de signature doit figurer au verso de la carte. Elle peut ressembler à celle-ci ou être personnalisée. Le mot « VISA » se répète et est visible sur la bande lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.

Vérifiez si la carte comporte des signes d'altération, tels que des rayures, un ruban blanc ou du liquide correcteur blanc appliqué sur la bande ou une signature superposée sur une autre au moyen d'un stylo-feutre. Le mot « VOID » apparaît de façon répétitive si la bande de signature a été effacée ou compromise. Le code d'identification du fabricant est imprimé sous la bande de signature.

Hologramme miniature de la colombe

Lorsque la carte comporte l'hologramme miniature de la colombe, il doit figurer au verso. Dans le cas des cartes sans puce, il peut se trouver sous la bande de signature ou à la gauche ou à la droite de la bande de signature. Dans le cas des cartes à puce, il est placé sous la bande de signature.

Numéro d'identification bancaire

Les quatre premiers chiffres du numéro de compte doivent figurer sous celui-ci. Ces quatre chiffres constituent le numéro d'identification bancaire (NIB). Si ces deux séries de chiffres ne concordent pas, la carte a été modifiée ou falsifiée.

Piste magnétique

La piste magnétique doit être lisse et droite, sans aucun signe de falsification.

CVV2

Le code de trois chiffres (CVV2) doit figurer dans la case blanche à la droite de la bande de signature ou être imprimé en creux et à angle inversé sur la bande de signature.

Numéro de compte

Le numéro de compte de 16 chiffres doit être clair, net et uniforme, tant sur le plan de la taille que de l'espacement. Tous les numéros de compte Visa commencent par le chiffre 4.

Marque Visa

La marque Visa doit figurer dans le coin inférieur droit, supérieur gauche ou supérieur droit. La plupart des cartes ont une orientation horizontale. Les cartes à puce Visa peuvent avoir une orientation verticale.

Un « V » est visible sur la marque Visa lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.



Caractéristiques de sécurité – Hologramme au recto de la carte

Numéro de compte

Le numéro de compte doit être clair, net et uniforme. Tous les numéros de compte Visa commencent par le chiffre 4. Lorsqu'il y a falsification du numéro de compte, les chiffres initiaux ont été aplanis et le nouveau numéro embossé peut sembler flou, comme une « image fantôme ».

La totalité ou une partie du numéro de compte figurant au recto de la carte doit correspondre au numéro de compte imprimé sur le reçu de vente. Il se peut que certaines cartes Visa, qui ne sont pas embossées, affichent uniquement une partie du numéro de compte.

Numéro d'identification bancaire

Les quatre premiers chiffres du numéro de compte doivent figurer sous celui-ci. Ces quatre chiffres constituent le numéro d'identification bancaire (NIB). Si ces deux séries de chiffres ne concordent pas, la carte a été modifiée ou falsifiée.

Piste magnétique

La piste magnétique doit être lisse et droite, sans aucun signe de falsification.

Bande de signature

La bande de signature doit figurer au verso de la carte. Elle peut ressembler à celle-ci ou être personnalisée. Le mot « VISA » se répète et est visible sur la bande lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.

Vérifiez si la carte comporte des signes d'altération, tels que des rayures, un ruban blanc ou du liquide correcteur blanc appliqué sur la bande ou une signature superposée sur une autre au moyen d'un stylo-feutre. Le mot « VOID » apparaît de façon répétitive si la bande de signature a été effacée ou compromise.

CVV2

Le code de trois chiffres (CVV2) doit figurer dans la case blanche à la droite de la bande de signature ou être imprimé en creux et à angle inversé sur la bande de signature.



Marque Visa

La marque Visa doit figurer dans le coin inférieur droit, supérieur gauche ou supérieur droit. Un « V » est visible sur la marque Visa lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.

Hologramme de la colombe

L'hologramme de la colombe en trois dimensions doit refléter la lumière et sembler voler lorsqu'on bouge la carte. La plupart des cartes falsifiées comportent une image unidimensionnelle imprimée sur un autocollant en aluminium.

Caractéristiques de sécurité – Holomag au verso de la carte



1 Microtexte répétant le mot « VISA ».

2 Lorsqu'on incline la carte, la colombe semble survoler les lignes verticales.

3 Un point noir apparaît et disparaît derrière la colombe, lorsqu'on incline la carte.

4 Lorsqu'on bouge la carte de haut en bas, le mot « VISA » apparaît sur le soleil.

Piste magnétique holographique

Lorsque la carte comporte une piste magnétique holographique, celle-ci se trouve toujours au verso et aucun autre hologramme ne figure sur la carte.

Bande de signature

La bande de signature doit figurer au verso de la carte. Elle peut ressembler à celle-ci ou être personnalisée. Le mot « VISA » se répète et est visible sur la bande lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.

Vérifiez si la carte comporte des signes d'altération, tels que des rayures, un ruban blanc ou du liquide correcteur blanc appliqué sur la bande ou une signature superposée sur une autre au moyen d'un stylo-feutre. Le mot « VOID » apparaît de façon répétitive si la bande de signature a été effacée ou compromise.

CVV2

Le code de trois chiffres (CVV2) doit figurer dans la case blanche à la droite de la bande de signature ou être imprimé en creux et à angle inversé sur la bande de signature.

Numéro de compte

Le numéro de compte doit être clair, net et uniforme. Tous les numéros de compte Visa commencent par le chiffre 4. Lorsqu'il y a falsification du numéro de compte, les chiffres initiaux ont été aplanis et le nouveau numéro embossé peut sembler flou, comme une « image fantôme ».

Numéro d'identification bancaire

Les quatre premiers chiffres du numéro de compte doivent figurer sous celui-ci. Ces quatre chiffres constituent le numéro d'identification bancaire (NIB). Si ces deux séries de chiffres ne concordent pas, la carte a été modifiée ou falsifiée.



Marque Visa

La marque Visa doit figurer dans le coin inférieur droit, supérieur gauche ou supérieur droit. Un « V » est visible sur la marque Visa lorsqu'on la place sous une lumière ultraviolette.